

ANNEXE FORFAIT

Tout compétiteur et/ou accompagnateur, inscrit à une manifestation, déclarant forfait doit en aviser le CTSN, la ligue organisatrice **et** le bureau activités sportives de la FCD immédiatement et au plus tard 8 jours avant le début de la compétition.

Sauf cas de force majeure (missions, opérations, événements graves), tout participant déclarant forfait dans les 48 heures, sans justificatif, précédant le début de la compétition sera sanctionné d'une amende de 50 € ou du montant engagé par la ligue organisatrice pour couvrir les frais de séjour du défaillant.